

tout l'impôt est déduit à la source par l'employeur. Tous les autres contribuables doivent acquitter la presque totalité de leur impôt durant l'année de taxation. En conséquence, presque tout l'impôt est perçu au cours de l'année durant laquelle le revenu est gagné et il ne reste qu'une fraction d'impôt à payer au moment de remplir la feuille d'impôt. Les perceptions pour une année donnée comprennent les impôts retenus à la source et les versements échelonnés sur douze mois, soit sur une période qui chevauche deux années d'imposition ainsi que divers paiements de fin d'année intéressant la première de ces années et l'année précédente. Par conséquent, il n'y a donc pas de parallèle très étroit entre ces perceptions et la statistique d'une année d'imposition en particulier. Comme on obtient peu de renseignements au sujet du contribuable au moment où il s'acquitte de son impôt et comme le chèque unique reçu de l'employeur représente souvent l'impôt sur le revenu de centaines d'employés, on ne peut établir de rapport statistique entre ces paiements et l'occupation ou le revenu du contribuable; seules les déclarations d'impôt permettent d'établir ce classement. Toutefois, correctement interprétée, c'est-à-dire en fonction de la structure actuelle de la taxation et des facteurs sus-mentionnés, la statistique de la perception fiscale indique la courbe du revenu avant même que la compilation définitive soit terminée.

Le tableau 15 a trait aux perceptions effectuées par la Division de l'impôt du ministère du Revenu national. Les sommes perçues sont celles d'années financières terminées le 31 mars.

15.—Perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, années terminées le 31 mars 1947-1954

Nota.—Les chiffres des années 1917-1934 figurent aux pp. 1048-1949 de l'Annuaire de 1947, et ceux des années 1935-1946, à la p. 1041 de celui de 1951.

Année financière terminée 31 mars-	Impôt sur le revenu			Impôt sur les excédents de bénéfices	Droits de succession	Perceptions globales
	Particuliers	Sociétés	Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1947....	724,666,292 ¹	238,791,953	963,458,245 ¹	448,697,443 ¹	23,576,071	1,435,731,759 ¹
1948....	695,717,243	364,131,114	1,059,848,357	227,030,494	30,828,040	1,317,706,891
1949....	806,009,280	491,990,124	1,297,999,404	44,791,918	25,549,777	1,368,341,099
1950....	669,457,059	603,193,132	1,272,650,191	-1,788,387 ²	29,919,780	1,300,781,584
1951....	713,938,999	799,196,511	1,513,315,510	10,140,910	33,599,089	1,556,875,509
1952....	1,030,793,334 ³	1,132,680,074 ³	2,163,473,408 ³	2,364,909	38,207,985	2,204,046,302
1953....	1,278,949,939 ³	1,276,940,150 ³	2,555,890,089 ³	—	38,070,529	2,593,960,618
1954....	1,332,116,907 ³	1,246,786,598 ³	2,578,903,505 ³	—	39,137,594	2,618,041,099

¹ Comprend la portion remboursable. ² Les remboursements découlant des contrats de guerre issus de nouvelles négociations excèdent les perceptions. ³ Comprend les taxes de sécurité de la vieillesse.

Statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers.—La statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers qui figure au tableau 16 se rapporte à l'année civile et se fonde sur un échantillon de 10 p. 100 de toutes les déclarations reçues. Les contribuables sont classés d'après certaines villes et professions.